



**ST-PIERRE D'ENTREMONT
SAVOIE**



Commune
adhérente



Les clefs de la Tour

n°46 - Décembre 2019



L'édito

JOYEUSES FÊTES



Les élections municipales, le 1er échelon de la politique

Dans moins de quatre mois, se dérouleront les élections municipales. Et se pose à nouveau la question de qui va se présenter, quelle équipe pour quel projet avec quelles méthodes ? Cela n'est pas anodin et c'est un réel choix politique, n'en déplaise à certains.

Le philosophe André Comte-Sponville a décrit très précisément le fond de ma pensée en la matière :

« *Qu'est-ce que la politique ? C'est la gestion non guerrière des conflits, des alliances et des rapports de force – non entre individus seulement mais à l'échelle de toute une société. C'est donc l'art de vivre ensemble. Pour être plus forts. Pour être plus heureux. Non pas séparément ou les uns contre les autres, mais « tous ensemble » ou plutôt à la fois ensemble et opposés puisqu'il le faut, puisqu'on n'aurait pas besoin autrement de politique.*

La politique c'est donc « s'occuper de la vie commune, du destin commun, des affrontements communs », c'est une tâche essentielle, pour tout être humain, et nul ne saurait s'en exempter.

Vas-tu laisser le champ libre aux racistes, aux fascistes, aux démagogues ? Vas-tu laisser des bureaucrates décider à ta place ? Vas-tu laisser des technocrates ou des carriéristes imposer une société qui leur ressemble ».

De quel droit, alors, te plaindre de ce qui ne va pas ? Comment, si tu ne fais rien pour l'empêcher, n'être pas complice du médiocre ou du pire ? L'inaction n'est pas une excuse. L'incompétence n'est pas une excuse. Ne pas faire de politique, c'est renoncer à une part de ton pouvoir, ce qui est toujours dangereux, mais aussi une part de tes responsabilités, ce qui est toujours condamnable. L'apolitisme est à la fois une erreur et une faute : c'est aller contre ses intérêts et contre ses devoirs. (...)

Il ne suffit pas d'espérer la justice, la paix, la liberté, la prospérité... Il faut agir pour les défendre, pour les faire avancer, ce qui ne peut se faire efficacement qu'à plusieurs et passe pour cela, nécessairement, par la politique.

Pour tout individu attaché aux droits de l'homme et à son propre bien-être, s'occuper de politique n'est pas seulement son droit : c'est aussi son devoir et son intérêt – et la seule façon, sans doute, de les concilier

à peu près. Entre la loi de la jungle et la loi de l'amour, il y a la loi tout court. Entre l'angélisme et la barbarie, il y a la politique. Des anges pourraient s'en passer. Des bêtes pourraient s'en passer. Des hommes, non. C'est pourquoi Aristote avait raison, au moins en ce sens, d'écrire que « l'homme est un animal politique » ; parce qu'il ne saurait, sans la politique, assumer tout à fait son humanité. ... ».

Alors, allons-y, faisons de la politique !



Brigitte BIENASSIS



Cimetière, renouvellement des concessions

Vous avez acquis une concession dans le cimetière communal. Lorsqu'elle arrive à échéance vous pouvez la renouveler pour 15 ou 30 ans. Merci de vous adresser au service état civil de la mairie au plus tard deux ans après l'échéance de la concession.

Le Répertoire Electoral Unique

Les listes électorales sont maintenant gérées au niveau national à travers le répertoire électoral unique (REU) qui assure la fiabilisation des listes électorales. Il permet la mise à jour en continu des listes électorales à l'initiative, soit des communes qui procèdent aux

inscriptions et radiations des électeurs, soit de l'Insee sur la base des informations transmises par différentes administrations. Le système de gestion du répertoire électoral unique permet l'arrêt et l'extraction des listes électorales, images du répertoire à une date donnée. Dès que votre inscription est effective dans une commune, vous êtes radié automatiquement de la dernière liste électorale sur laquelle vous étiez inscrit.e.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur une liste électorale et connaître votre bureau de vote sur internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

En vue de l'élection des conseillers municipaux les 15 et 22 mars 2020, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée le vendredi 7 février 2020. Permanence en mairie le 7 février de 9h à 12h.



ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

Notre médecin Mme Christiane PEYRE-LAVIGNE prend sa retraite à la fin de l'année. L'ensemble du conseil municipal la remercie pour son engagement et sa disponibilité pendant toutes ces années. Nous lui souhaitons une excellente retraite bien méritée. Nous avons la chance d'accueillir dès le mois de janvier Mr Veux, médecin qui exerce actuellement à Saint

Antoine l'Abbaye en Isère et qui souhaite s'installer à Saint Pierre d'Entremont, y aillant des attaches familiales.



Malgré la problématique nationale de désertification médicale, la venue de ce médecin va conforter l'ensemble des professionnels de santé sur notre territoire ; la pharmacie, le cabinet infirmier, l'ostéopathe et les kinésithérapeutes.



La Mutuelle communale, l'accès à la santé pour tous

Le 24 octobre, le conseil municipal a validé la convention avec Mutualp. Mutuelle sans but lucratif, elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer, elle fait partie de l'économie sociale et solidaire. Elle permet l'accès à tous, à une complémentaire santé. Aujourd'hui, 5 millions de français n'ont pas de complémentaire et certains se couvrent à

minima par manque de moyens financiers. 3 personnes sur 10 renoncent aux soins faute de couverture santé suffisante. Cette situation concerne surtout les étudiants, les jeunes sans emplois, les personnes au chômage, certains salariés en CDD, les retraités, les travailleurs non salariés. Il est possible d'adhérer à tout moment, la seule condition étant d'habiter ou de travailler sur la commune. Pour plus d'informations, venez à la réunion publique d'information mercredi 11 décembre à 18h30 à la Maison Hermesende. Contact Gilles Falconnet 06 16 24 92 28 - mutualp-communales@mutualp.fr



Les conseils de hameaux, utiles et perfectibles

Le 12 octobre se réunissaient à la Maison Hermesende les derniers conseils de hameaux constitués en Conseil de Village. Une trentaine de participants, dans une atmosphère conviviale, a pu de nouveau échanger sur le bilan et les perspectives des conseils de hameaux après 24 séries de réunions. Quelques points forts : rencontre avec les voisins, lien social, suivis des projets ... et quelques faiblesses : absence de référent dans chaque hameau pour préparer les ordres du jour, interventions extérieures



Les conseils de hameaux rassemblés en conseil de village

parfois trop longues, ... et quelques suggestions sur les horaires et dates. Vous trouverez tous les détails sur le compte rendu distribué dans votre boîte aux lettres. Les conseils de hameaux ont globalement été bien vécus, la participation des habitants a été fluctuante selon les saisons et les sujets traités, mais finalement importante relativement au nombre d'habitants de la commune. Tous ces éléments pourraient servir de base pour relancer les conseils lors du prochain mandat municipal.



Parrainage républicain, chaleur et partage !

Le 21 septembre la commune a co-organisé et accueilli, à la Salle Notre-Dame, une cérémonie publique de parrainage républicain avec l'Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP). Cette association propose de parrainer ou de marrainer une personne demandant l'asile en l'accompagnant bénévolement dans ses démarches administratives et sur le plan humain, le temps nécessaire à la régularisation de sa situation. Cet engagement est officialisé par une cérémonie publique de parrainage républicain organisée dans le cadre d'une mairie. La cérémonie a débuté, en fin de matinée, par les discours de la présidente de l'APARDAP, de Mme La Maire et des membres d'associations de Chartreuse pour l'accueil et l'aide aux demandeurs d'asile,

réfugiés, migrants. Quatre élus de la commune ont ensuite procédé au parrainage/marrainage de vingt demandeurs d'asile, scellant ainsi leurs engagements mutuels. Chaque demandeur d'asile était accompagné de son/ses parrains ou marraines, de famille et d'ami(e)s. C'est au total une



Cérémonie de parrainage républicain

certaine de personnes qui a participé à cette journée riche en émotion. A midi, sous le soleil, nous avons partagé le repas, avec des mets apportés par tous. L'après-midi, plusieurs spectacles étaient donnés sur les planches de la salle Notre-Dame : lecture théâtralisée « Étranges étrangers » par « Les Indisciplinés », de textes écrits par les migrants accueillis ; un spectacle de magie de Luc Parson et un concert de rap/hip-hop d'artistes en exil.

PROJETS ET AMENAGEMENTS



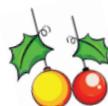
Le Très Haut Débit internet, c'est pour bientôt.

Le Département de la Savoie a confié au groupement COVAGE-ORANGE le déploiement de la fibre optique sur son territoire pour mettre en place le Très Haut Débit. Ce projet est financé entièrement sur des fonds privés. Le contrat liant le Département et COVAGE prévoit la mise en place d'une gouvernance qui permettra de suivre l'avancement du déploiement de la fibre. En cas de non respect des délais, des sanctions sont prévues dans le contrat de COVAGE ORANGE. Notre commune est classée en priorité 1 pour ce déploiement. Les opérations ont commencé en 2019 avec le comptage des boîtes aux lettres pour affiner le nombre de prises à prévoir. Les travaux devraient se terminer fin 2023. La fibre optique sera enterrée jusqu'au relai télécom (près du camping) puis suivra les cheminements actuels, enterrés ou aériens.

Amélioration des réseaux internet et mobile

Un relai de téléphonie mobile pour couvrir Saint Mème

Le projet se précise. Le relai devrait être installé en bordure du chemin de l'Alpettaz à 150 m des Varvats sur une parcelle communale. La mairie a signé le bail avec Axione, opérateur de Bouygues, pour la mise à disposition de cette parcelle. La demande de travaux va bientôt être déposée, les études de sol ont été faites. Les travaux pourraient se réaliser début 2020.



Fin de chantier au Pré du Comte !

Lancés fin août, les travaux de la 2ème tranche des réseaux du Pré du Comte se sont achevés le 22 novembre, avec 3 semaines de retard sur le planning initial, dues aux caprices de la météo. Les enrobés finalisant les opérations de génie civil sont posés en totalité, les câblages électriques sont terminés et les nouveaux candélabres doivent être installés et mis en service d'ici décembre. Début 2020, les branchements aux réseaux secs enterrés seront effectués sur chacune des 31 constructions du

lotissement, sous la responsabilité des 2 opérateurs, Enedis pour la basse tension électrique et Orange pour les télécoms. Après quoi, les réseaux aériens seront déposés, ultime étape de travaux qui ont parfois rendu éprouvant le quotidien des habitants, mais qui vont contribuer au final à une modernisation en profondeur du quartier, que ce soit en terme d'équipement ou d'image.

Réparation des cloches de l'église : attention « monument historique » !

L'entreprise Paccard chargée de l'entretien des cloches, a constaté que les battants des deux cloches étaient vétustes et en mauvais état, ainsi qu'un jeu important au niveau des bélières, pièces métalliques permettant le maintien des battants. Ce jeu créant un effet de cisaillement important lorsque les cloches sonnent à la volée, battants et bélières doivent être remplacés par mesure de précaution. Ces cloches en bronze ont été fabriquées par le maître de forge Jacob Holtzer, aciéries d'Unieux (Loire) au XIXè siècle. Elles comportent des inscriptions et

décors. Ces ensembles campanaires rares ont été classés monuments historiques par arrêté ministériel du 15 novembre 1993. Nous avons prévu d'engager la réparation des cloches en parallèle de la réfection de la chaudière. L'opération ne pourra se réaliser qu'après l'aval du conservatoire régional des monuments historiques. Le dossier de demande de travaux lui a été transmis. Le montant des travaux est de 5 800 € HT, l'état et le Département devraient apporter 75% de subvention. En attendant, nos cloches devront sonner avec douceur !



cloche Holtzer à l'église St Alexis

Du nouveau pour le camping du Cozon !

Après de nombreux aménagements réalisés depuis 20 ans, le camping municipal du Cozon devrait tourner dès l'été prochain une nouvelle page de son histoire. Ainsi, à l'image de nos voisins d'Entremont-le-Vieux, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de Délégation de Service Public, pour aboutir à fin février au transfert de la gestion du camping à une personne privée. L'objectif principal est de développer sa fréquentation, en allongeant la période d'ouverture et en augmentant le taux de remplissage. Classé « 2 étoiles » et labellisé « Tourisme et

handicap », le camping profite depuis 2 ans d'un cheminement piétonnier, sécurisé et paysager vers le bourg-centre. Cela renforce de manière décisive son attractivité pour un gestionnaire privé, bénéficiant ainsi d'un argument commercial de poids auprès de clientèles spécifiques (comme les camping-caristes ou les groupes de jeunes), et pouvant faire du camping du Cozon un véritable atout touristique à l'échelle de l'ensemble du village de Saint-Pierre d'Entremont, de Pâques à Toussaint. Engagée pour 5 ans reconductible, la procédure de DSP ne remettra pas en cause le caractère public de l'équipement : la commune validera les tarifs pratiqués et percevra une redevance annuelle versée par le délégataire suivant le chiffre d'affaires réalisé.



Citoyenneté et environnement

En mai 2012, le conseil municipal a affirmé son opposition aux OGM. Depuis mars 2019, il s'est engagé dans l'appel "Nous voulons des coquelicots" pour interdire les pesticides de synthèse. Dans le prolongement de cet engagement, à l'instar de la centaine de maires qui en ont fait autant et avec le soutien du conseil municipal, la Maire a publié un arrêté interdisant l'épandage de produits phytopharmaceutiques de synthèse à moins de 150 m des habitations. Cet arrêté est préventif puisque, vérification faite auprès d'eux, les agriculteurs de la commune ne pratiquent pas l'épandage de ces produits. Le Préfet a demandé le retrait de l'arrêté. Les élus vont le rencontrer pour en discuter. Il est probable qu'il ira en justice pour en demander l'annulation.

Pourquoi cet arrêté ?

Ces produits ont un impact sur le système endocrinien et le développement de diverses maladies comme le cancer. Ajoutés à ceux provenant de l'industrie, des transports, de nos modes de consommation, ils se propagent dans l'eau, l'air, le sol et leur utilisation génère des souches résistantes.

Le rôle du maire est de veiller à la sécurité



et à la salubrité publiques et son seul niveau d'action concerne la population communale, là où elle vit, faute de pouvoir protéger les agriculteurs eux-mêmes qui sont pourtant les premiers exposés. L'Etat ne prend pas de mesures réglementaires suffisantes au regard de la dangerosité de ces produits et ses propositions de zone de protection de 5 à 10 m sont scandaleusement insuffisantes. Il devrait plutôt soutenir massivement les agriculteurs pour qu'ils puissent vivre dignement de leur travail hors du joug de l'industrie agrochimique et de l'industrie agroalimentaire.

La réduction de l'utilisation de ces produits est trop lente et s'en contenter ne permet pas de remettre en question les pratiques agricoles en profondeur.

En 2008, le Grenelle de l'environnement prévoyait une réduction de moitié de l'usage des pesticides en 10 ans. 10 ans plus tard, on constate qu'elle a augmenté de 20%.

Certains pays européens ont réussi à réduire de près de 50% l'usage des pesticides en quelques années voire de près de 80% en 10 ans. Toute une panoplie de mesures leur a permis d'atteindre ces résultats. Mais ce qui a été déterminant a été le consensus de la société tout entière pour la réduction des pesticides, y compris les agriculteurs et leurs organisations.

N'êtes-vous pas inquiet de la perte de biodiversité, notamment sur les insectes ?



L'abeille, symbole de la biodiversité

Est-il acceptable que nous revivions le scandale de l'amiante : reconnu cancérigène dès 1906 et interdit en France en 1997, après de nombreuses polémiques sur la toxicité de ce matériau « fantastique », entretenues par certains médecins semant le doute en cautionnant la soit-disante innocuité de l'amiante. Avec un effet retard de 20 à 40 ans, c'est aujourd'hui chaque année 50 000 à 100 000 malades et 5 à 10 000 morts de l'amiante.



Le Plan Communal de Sauvegarde, PCS

Chaque commune doit établir un PCS afin d'être prête à prévenir la population et la protéger en cas d'événements type orages violents, tempêtes de neige, gros glissements de terrain, crues torrentielles, pollution de l'eau ou de l'air, incendies de forêts ... Dans notre commune les risques sont de niveau faible ou moyen, exceptées les crues torrentielles du Guiers et du Cozon, de plus en plus fréquentes, qui représentent un risque fort. Pour assurer de façon rapide et efficace la sécurité des habitants, le PCS décrit le mode

d'alerte, les moyens matériels et humains disponibles, des lieux d'accueil et d'hébergement possibles, les fournisseurs locaux en aliment et en eau, les services médicaux locaux et leurs disponibilités, la localisation des personnes vulnérables. Un annuaire téléphonique de crise réunit toutes les coordonnées pour un contact rapide avec les autorités, les entreprises, les secours (pompiers, Gendarmerie), ENEDIS, service des eaux, équipes médicales, communes limitrophes.

ETAT CIVIL



DECES

Léon REY est décédé le 17 octobre 2019

Henri OFFREDI est décédé le 12 novembre 2019



AGENDA

Conseil Municipal à 20h30 : 18 déc 2019, 22 janvier, 25 février, 11 mars 2020

Réunion publique d'information **Mutuelle communale MUTUALP** : le 11 décembre à 18h30 à la Maison Hermesende

Voeux des maires : 11 janvier à 19h, réfectoire de l'école

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - Permanence du maire le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org